



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D’ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 AOÛT 2024

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce douzième jour d’août, de l’an deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal Bellefeuille.

SONT PRÉSENTS :		Vacant	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Louis	Baribeau	Conseiller (2)
	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Pascal Bellefeuille, maire suppléant de La Motte.

24-08-120 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu que l’ordre du jour soit adopté tout en laissant l’item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

24-08-121 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2024**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec les travaux de voirie et les véhicules hors d’usage sont émises par des membres de l’assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L’ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D’ABITIBI

Il n’y a pas eu de rencontre le mois dernier.



COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Nous n'avons pas reçu le compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juillet, mais son temps a été consacré à la préparation de la Route du Terroir.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU HLM DU 19 JUILLET 2024

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la rencontre du HLM du 19 juillet 2024.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

24-08-122 GESTION DES BOUES SEPTIQUES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que la Municipalité de La Motte informe la MRC d'Abitibi que nous voulons que les études pour la mise en place d'une solution pour la gestion des boues septiques soit poursuivi.

ADOPTÉE

24-08-123 ENTENTE AVEC ÉEQ - FOURNITURE ET ENTRETIEN DES BACS ROULANTS

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que la municipalité de La Motte désire avoir le service de réparation et remplacement et/ou de distribution par le fournisseur sélectionné par ÉEQ en 2025.

ADOPTÉE

VOIRIE

24-08-124 SOUMISSION - LOCATION MACHINERIE LOURDE

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à cinq (5) entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour de la machinerie lourde ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de respecter les obligations du programme de subvention sur la Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ) ;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :



PELLE HYDRAULIQUE	Dumco	Excavatin DGM	TEM
année	2015, 2020	2020	2013
marque	Case, Komatsu	Catherpillar	JD
modèle	CX210C, PC200LC*	325	225DLC
capacité godet	1.6	2 verge	1.5v
taux horaire	152 \$	195.00 \$	205 \$
mobilisation	250 \$	350 \$	650\$/site
démobilisation	250 \$	350 \$	650\$/site
tête de nid - taux horaire			-
CAMION 10 ROUES			
année		2003, 1999, 1998	2002
marque		Western, Freight	Inter
modèle			9400
Grosse Weight		9262, 8802,9290	11900
Tare		14988, 15448, 15960	25500
Prix par Km/tonne concassé		2.13 \$	8.86 \$
prix par km/tonne brut		2.13 \$	8.86 \$
prix par km/tonne terre		2.13 \$	135 \$
CAMION 12 ROUES			
année	2020, 2022, 2021		2022, 2023
marque	Kenworth		Kentworth
modèle	t400, t880, t880		T880
Grosse Weight	28123		13000
Tare	19 tonnes		31000
Prix par Km/tonne concassé	2.56 \$		8.86 \$
prix par km/tonne brut	2.56 \$		8.86 \$
prix par km/tonne terre	2.56 \$		154 \$
CAMION SEMI-TRAILEUR			
année	2018	2011, 1998	2022, 2021
marque	Kenworth	Kenworth, Freight	Inter, Western
modèle	w900		Lonestar, 4900
Grosse Weight	26853	17110, 17010	16500
Tare	23 tones	24500, 24500	41000, 47000
Prix par Km/tonne concassé	2.56	2.13 \$	8.86 \$
prix par km/tonne brut	2.56	2.13 \$	8.86 \$
prix par km/tonne terre	2.56	2.13 \$	168 \$ / 175 \$
TRACTEUR À PONT (BOUTEUR)			
année	2021	2013	2019
marque	Kotmatsu	John Deere	Cat
modèle	D39PX24	700j	D6K
taux horaire	155.12 \$	165 \$	215 \$
mobilisation	250 \$	350 \$	650\$ / site
démobilisation	250 \$	350 \$	650\$ / site
CHARGEUR SUR ROUES (LOADEUR)			
année	2021		1999
marque	Kotmatsu	John Deere	Cat
modèle	WA270-8	624J	962G
capacité godet	3.2	3 verges	4.5 v
taux horaire	188.68 \$	160 \$	170 \$
	balance incluse		
mobilisation	250 \$	350 \$	500\$/ch
démobilisation	250 \$	350 \$	500\$/ch

POUR CES MOTIFS :



IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, d’attribuer le contrat de location de machinerie lourde telle que décrite dans le devis à Excavation DGM.

ADOPTÉE

24-08-125 **ACHAT D’ABAT-POUSIÈRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, de faire l’achat de 34 tonnes d’abat-poussière en floconXtra85 en format de 1000 kg, tel que soumis par Somavrac CC

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L’ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour les mois de décembre 2023 jusqu’au mois de juin 2024.

24-008-126 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que les comptes du mois de juillet 2024, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-sept mille neuf cent trente-huit dollars et vingt sous. (87 938,20 \$)

Bell Mobilité	185,18 \$
Bibliothèque de La Motte	400,00 \$
Boutique du bureau Gyva	-137,71 \$
Danny Lamoureux, Entrepreneur électricien	-115,43 \$
Desjardins sécurité financière	3 242,67 \$
Elcom Radio inc.	11,50 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	2 847,17 \$
Envirobi	4 552,78 \$
Gestion P. Mino Tansery inc.	165,04 \$
Hydraulique J.M.P.E.	-85,27 \$
Hydro-Québec	1 242,09 \$
Larouche Bureautique	740,55 \$
Magny Électrique	957,86 \$
Master card	167,13 \$
Messer Canada	26,10 \$
MicroAge Abitibi-Témiscamingue	223,56 \$
Ministre des Finances	2 145,48 \$
Ministre du Revenu	8 713,30 \$
MRC d’Abitibi	26 816,68 \$
Multi-Service J.V.B.	465,65 \$
Nortech Solution informatique	342,06 \$
Nortrax	\$
Papeterie Commerciale	409,20 \$
Pharmacie Jean Coutu	245,01 \$
Postes Canada	65,08 \$
Protek	25,29 \$
Receveur général du Canada	3 429,12 \$



Rôle de paie	20 065,78 \$
Sanimos	1 715,42 \$
Télébec	127, 79 \$
Vidéotron	87,33 \$
Ville d’Amos	9 016,90 \$
Wurth Canada	-155,11 \$
Total :	<u>87 938,20 \$</u>

ADOPTÉE

24-08-127 **CHANGEMENT D’ÉCHELON - JOURNALIÈRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu de modifier l’échelon salarial du poste de journalière pour l’échelon 6.

ADOPTÉE

24-08-128 **BANQUE D’HEURE - CTRLWEB**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d’accepte l’offre de banque d’heure pour la mise à niveau et l’entretien du site internet de CTRLWeb au coût de deux mille huit cent cinq dollars (2 805 \$).

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l’ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D’INFORMATION

Une liste d’informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu’il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

24-08-129 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 22.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Pascal Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».



Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

Signé ce quinzième jour d'août
de l'an deux mille vingt-quatre